

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 Janvier 2021

PRESENTS : MILLET René, BENAZETH Chantal, CAZABAN-CARRAZE Bernard, GARCES Alain, GOUA DE BAIX Véronique LACOSTE Danièle, POUBLAN Pierre, PUJO Delphine, SENS Michel, TORRUELLA Alix.

EXCUSES : CABRESIN Vanessa qui a donné pouvoir à MILLET René, CACHIN Yves, REIGNIER-PRIMET Michèle qui a donné pouvoir à POUBLAN Pierre, ROCHE Emmanuel,

ABSENTS : BELINGUIER Didier.

SECRETAIRE DE SEANCE : GARCES Alain

PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT en application de l'article L2322-1 et L2322-2 du Code des Collectivités Territoriales et des articles L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales
- Néant -

ADDITIF A L'ORDRE DU JOUR : le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'inscription à l'ordre du jour des affaires suivantes :

1) Monsieur le Maire présente ses vœux au Conseil Municipal.

2) **Approbation CR CM 15 décembre 2020** : à l'unanimité

3) **Avant projet Cantine - Ecole** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la dernière réunion, des modifications ont été demandées à l'architecte dans le projet de transformation des locaux.

Madame TARDIEU, architecte, a donc transmis un nouvel avant-projet.

Le montant des travaux en est donc modifié. Une nouvelle délibération doit être prise concernant le financement de ce projet.

Le projet pourrait être financé comme suit :

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	HT
Bornage/Relevés Géomètre	2 000.00 €	2 400.00 €	Subvention DETR 35%	170 686.25 €
Travaux cantine	366 400.00 €	439 680.00 €	Subvention CD64 35%	170 686.25 €
Travaux classe	46 100.00 €	55 320.00 €	DSIL 5%	24 383.75 €
Architecte	44 050.00 €	52 860.00 €	Emprunt	100 000.00 €
Bureaux contrôle + SPS	8 000.00 €	9 600.00 €	Fonds propres	25 918.75 €
Constat d'huissier	500.00 €	600.00 €	TVA	98 335.00 €
Imprévus 5%	20 625.00 €	24 750.00 €		
<i>Sous total</i>	<i>487 675.00 €</i>	<i>585 210.00 €</i>		
Assurances	4 000.00 €	4 800.00 €		
<i>Total prévisionnel</i>	<i>491 675.00 €</i>	<i>590 010.00 €</i>		<i>590 010.00 €</i>

Une ligne de trésorerie du montant de la TVA pourra être demandée à un organisme bancaire dans l'attente du remboursement par le Fond de Compensation de la TVA (FCTVA).

le CM, à l'unanimité, APPROUVE ces travaux et CHARGE Monsieur le Maire :

- de lancer les consultations aux entreprises.
- de faire les demandes de subventions.
- de consulter les banques afin d'obtenir une offre de prêt et une ligne de Trésorerie.

4) **Autorisation mandatement 25% dépenses** : Le Maire informe le Conseil Municipal que dans l'attente du vote du budget primitif et afin de pouvoir payer certaines factures d'investissement, il est nécessaire de prendre une délibération autorisant le paiement des travaux effectués en début d'année, dans la limite des 25% des dépenses votées en investissement l'année précédente hors emprunts soit 155 182 € X 25% = 38 795 €

le CM, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire, dans l'attente du vote du budget primitif 2021, à engager des dépenses d'investissement pour des travaux de voirie, travaux dans les bâtiments communaux et achats de matériel dans la limite de :

- Chapitre 21 3 715 €
- Chapitre 231 35 260 €

5) Budget : ouverture de crédits par anticipation : Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une facture d'investissement pour les logiciels est arrivée, mais qu'aucun crédit n'était prévu en 2020.

Il convient donc de prévoir par anticipation l'ouverture de crédits d'investissement à l'article 205 dans l'attente du vote du budget primitif afin de pouvoir payer cette facture.

Le CM à l'unanimité, **DECIDE** de voter par anticipation l'ouverture de crédits d'investissement à l'article 205 à hauteur de 950 €

6) Plan de formation du personnel : Le Maire rappelle que la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités locales d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel. Cette obligation a été réaffirmée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ont conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé sur le territoire Est Béarn du Département des Pyrénées-Atlantiques.

A l'issue de cet accompagnement, les collectivités du territoire ont décidé de pérenniser cet outil.

Ce projet permettra notamment au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire concerné.

Le CM, à l'unanimité, après avis du Comité technique intercommunal émis en dernier lieu le 11/12/2020 adopte le plan de formation mutualisé.

7) CCNEB – Rapport d'activités 2019 : Monsieur le Maire présente le rapport annuel de la CCNEB.

Le CM adopte le rapport 2019.

Monsieur le Maire rappelle les compétences obligatoires, facultatives, optionnelles et autres de la CCNEB :

Compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace – urbanisme
- Développement économique (artisanat, commerces)
- Gestion des milieux aquatiques (GEMAPI)
- Accueil des gens du voyage – aménagement aire d'accueil
- Collecte et traitement des déchets

Compétences facultatives prises par la CCNEB

- Assainissement non collectif: spanc
- Nouvelles technologies: numérique, cyber-bases...
- Culture: actions culturelles, bibliothèques, musique...aide aux associations pour les enfants de moins de 16 portant sur un projet présentant un intérêt communautaire
- Actions sportives: soutien aux associations à objet sportif pour les enfants de moins de 16 ans résidant sur le territoire.

Compétences autres

- Divers: sdis, versement des participations communales, participation à la construction de centres de secours pour les communes de l'intercommunalité
- Soutien aux manifestations exceptionnelles mettant en valeur le territoire (tour de France 2020)
- Régie de transport scolaire Lembeye

Compétences Optionnelles:

- Protection, mise en valeur de l'environnement: décharge, plan air climat...
- Politique du logement et du cadre de vie
- Construction et entretien équipement sportifs d'intérêt communautaire (piscines...)
- Action sociale: insertion, ram, centres d'accueil périscolaires, epahd...
- Maisons de service public:

8) Commission travaux

Pierre POUBLAN, Adjoint, présente les travaux prévus :

- Portes église : Le devis de la société MAYSTROU est retenu pour un montant de 9.396 € TTC

- Caveau communal et ossuaire : Des devis sont à l'étude.
A date, La municipalité n'a pas ce type d'équipement indispensable
Caveau communal: solution aide pour les familles
Ossuaire: obligatoire en vue de la reprise de concessions
- Ecole :
Isolation thermique: changement des portes et fenêtres de la classe des petits réalisés par la société BEARNSTORES
- Logement école :
Isolation phonique: nuisances LOGEMENT → école → logement
Mise aux normes du tableau électrique: → sécurité
Isolation thermique: porte d'entrée: → économies et confort
- Projet enfouissement de lignes
Renfort obligatoire du réseau par Enedis pour rues Corps Franc Pommiès, Pré du Roy et Couchant
Opportunité de faire un enfouissement des lignes (embellissement, sécurité...)
La municipalité assumera une partie du financement
Méthodologie vue hier AVEC BETR ENTREPRISE PRESTATAIRE SDEPA:
Liste des riverains concernés envoyée par l'entreprise à la mairie
Information de la mairie aux riverains sur le projet
Envoi de la convention par l'entreprise aux riverains
Réunion riverains entreprise organisée par la mairie pour compléments d'informations
Implantation d'un transformateur dans un espace privé à gérer par la mairie

9) Questions diverses / Informations :

- Monsieur le Maire présente le bilan annuel du centre d secours de Pontacq. (24 interventions)
- Une réunion va avoir lieu pour le Plan Local de Randonnée le 26/01 à 17h30 à Pontacq
- Monsieur le Maire présente les remerciements reçus lors de la distribution des colis aux aînés.

Fin de la séance à 22h00



Le Maire
René MILLET